



DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE
CANTON DE SERRIS
VILLE DE CHESSEY

Mise en ligne le 03/10/2025

Décision du maire n° 2025.133

OBJET Décision modificative n°1 – budget annexe -27900.

Le maire de la commune de Chessy,

Visas **Vu** le Code général des collectivités territoriales et ses textes d'application, notamment l'article L.2122-22 ;

Vu la délibération n°2025.002 du conseil municipal en date du 7 février 2025 portant vote du budget primitif et des budgets annexes Gestion immobilière et cinéma 2025 ;

Vu la délibération n°2025.030 du conseil municipal en date du 23 mai 2025 portant vote du budget supplémentaire et des budgets annexes ;

Considérant que, pour le suivi budgétaire, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre conformément à l'article L.5217-10-6 du CGCT ;

Décide **Article 1^{er}**
Les ajustements de crédits vont permettre aux services de suivre leur budget comme annexé dans le tableau joint à la présente décision ;

Article 2
La présente décision sera transmise à M. le préfet de Seine-et-Marne, aux services de gestion comptable de Chelles.

Pour extrait conforme, fait à Chessy le 30 septembre 2025

Notifié le

Le maire informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente publication. Le tribunal administratif peut être saisi grâce à l'application « télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr

Le maire,
Olivier BOURJOT

